



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général - Pôle DRRH  
Direction de l'encadrement, des personnels  
administratifs, techniques, de laboratoire, de santé et sociaux**

DRRH  
DEPAT 3  
Bureau des personnels ingénieurs, techniques de recherche et de formation  
Affaire suivie par :  
Emmanuelle DAUDIES  
Tél : 05 57 57 39 57  
Mél : [emmanuelle.daudies@ac-bordeaux.fr](mailto:emmanuelle.daudies@ac-bordeaux.fr)

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

### Arrêté

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP G «opérateur-trice logistique», organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux**

**La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine ;**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, **BAP G «opérateur-trice logistique», organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux** est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Vincent SIMON, directeur de cabinet du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, rectorat de Bordeaux, président,

Madame Emilie BRANEYRE, directrice-adjointe de la direction des examens et concours, rectorat de Bordeaux membre,

Madame Anne NIVELET, agent comptable du lycée général sud médoc, Le Taillan Médoc, membre,

Monsieur Pierre PELLETIER, directeur de la direction expertise paye-pensions, rectorat de Bordeaux, suppléant.

Article 2 : La rectrice de l'académie de Bordeaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 11 MAI 2021

Pour la Rectrice et par délégation

Le secrétaire général

Pour le secrétaire général et p.a.

Le secrétaire général adjoint

Délégué aux relations et ressources humaines

Thomas RAMBAUD